

# COSEG MELUN

.....  
COMpte-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU  
DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014 A 18 H 00  
SALLE DE REUNION DE LA CAS DE MELUN.  
.....

C.R. N° 78  
.....

**PRESENTS MESSIEURS :** CLEQUIN J. PIERRE , MENARD JACKY , ELLUL SIMON , HAAS DANIEL ,  
JONARD ALAIN .

**INVITEE Mme TREVISAN CLAUDINE : SERVICE PUBLICATION DE LA CAS .**  
.....

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) APPROBATION DU C.R. N° 77
- 2) PRESENTATION DU NOUVEAU SITE DE LA CAS S / M.
- 3) PROJET DE CREATION SECTION COURSE A PIEDS RENARDIERES
- 4) PROJET DE CREATION SECTION TIR A L'ARC RENARDIERES
- 5) FUSION DES 2 SECTIONS CYCLO MELUN ET RENARDIERES
- 6) RETOUR DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL
- 7) PREPARATION DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR
- 8) REFECTION TERRAIN TENNIS EXTERIEUR RENARDIERES
- 9) QUESTION DIVERSE

.....

## **1°) APPROBATION DU C.R. N° 77 :**

Le C.R. n° 77 a été adopté par l'ensemble des membres du bureau à l'unanimité .

## **2°) PRESENTATION DU NOUVEAU SITE DE LA CAS DE MELUN :**

D'autre part la CAS SEINE ET MARNE a ouvert un site ( [www.casseineetmarne.fr](http://www.casseineetmarne.fr) ) un

Onglet COSEG est en cours de création.

Il est prévu pour chaque section une page .

La responsable de ce site est Mme CLAUDINE TREVISAN :

( [claudine.trevisan@asmeg.org](mailto:claudine.trevisan@asmeg.org) ) Tél : 01.64.41.53.84.

\* Pour les sections qui n'ont pas de logo en prévoir un : ( photo 80pxx80px-formatpng ).

\*\* Description de la section .

\*\*\* Les horaires d'entraînement + téléphone + le mail .

Tout ceci est a envoyé à CLAUDINE TREVISAN par mail faute de quoi la section qui ne

Répondra pas sera supprimé de l'onglet ...

Ce site est seulement consultatif pour les informations , compte-rendu de vos activités 1

photos est possible par article ( 150pxx100px-format.jpg ).Le tout est a envoyer à CLAUDINE

TREVISAN .

La CAS DE MELUN demande de faire vivre au maximum le site sinon a terme une

suppression de l'onglet COSEG est possible .

### **3 ) PROJET DE CREATION SECTION COURSE A PIEDS :**

Le bureau du COSEG est d'accord pour la création de cette section à partir du 01/01/2015.

#### **Il faudra nous fournir :**

\*La composition du bureau : Président , Secrétaire , Trésorier avec les coordonnées de chacun.

\*\* Prévoir le montant de la cotisation annuelle .

\*\*\* Prévision des activités pour 2015 .

\*\*\*\*Il faudra ouvrir un compte bancaire au nom du COSEG 77 COURSE A PIEDS.

La section recevra une subvention annuelle.

### **4 ) SECTION TIR A L'ARC :**

Le bureau du COSEG donne un avis favorable pour la création de cette section .

Mais demande au responsable de section le résultat du sondage et sous réserve que le

Gymnase soit conforme et que le responsable du site des Renardières donne son accord .

## **5°) FUSION ADMINISTRATIVE DES 2 SECTIONS CYCLOTOURISME :**

Une demande de fusion administrative entre les 2 sections cyclotourisme COSEG MELUN

Et les RENARDIERES a été demandé par le bureau du COSEG .

La section cyclo RENARDIERES prendra le même n° d'affiliation que le COSEG MELUN .

Pour la subvention , chaque section aura la sienne comme au paravent .

Tout ceci est pour que la section des RENARDIERES reçoive une part de la subvention du CONSEIL GENERAL au prorata du nombre d'adhérent qu'ils ont .

## **6°) CONSEIL GENERAL :**

Nous avons reçu les subventions du CONSEIL GENERAL pour ces sections :

FOOTBALL : 309 €

PLONGEE : 300 €

TENNIS : 300 €

CYCLO : 173 €

V.T.T. : 171 €

SQUASH : 163 €

Pour 2015 , les sections Football , Squash et Tennis devront fournir une attestation fédérale

Avec le n° d'affiliation et les effectifs .

Pour la section Squash , s'il y a une baisse des effectifs , il n'auront plus de subvention de

La part du CONSEIL GENERAL .

## **7°) PREPARATION DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR :**

Pour le COMITE DIRECTEUR du 01/10/2014 , le bureau est convoqué à 17 h 00 à la cantine de MELUN :

## **8°) REFECTION DU TERRAIN DE TENNIS EXTERIEUR AUX RENARDIERES :**

Un point sur la réfection du terrain . Le responsable du site accepterait de financer les

Travaux qui sont du montant de 20000 € , à condition que le COSEG où la CAS participe

D'un montant de 5000 € .

Pour que ça se fasse via une subvention exceptionnelle en 2015 .

Le bureau de la section Tennis ayant par ailleurs sollicité directement la CAS , le président THIERRY CABANERO .

O.K si le responsable du site donne les 3 devis à la CAS pour faire voter le dossier en C.A . Ce dossier est traité directement par la CAS DE MELUN .

**9°) QUESTION DIVERSE :**

**\*\* SECTION BADMINTON :**

Mr. MENARD JACKY trésorier du club essaye désespérément d'avoir un contact avec Mr BRINCOURT président de la section Badminton .

Nous sommes toujours en attente du règlement de vos cotisations 2014 ( 45,00 € ).

Le règlement de vos cotisations conditionnant le règlement du solde de la subvention par le COSEG.

**LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 15.**

LE SECRETAIRE

ELLUL SIMON

LE PRESIDENT

CLEQUIN J. PIERRE